

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° G 24/041

OBJET : *Délégation de fonctions à une adjointe*

Le Maire de la Ville de Montargis,

Vu l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionnant que le Maire, en cas d'empêchement, est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint, dans l'ordre des nominations,

Vu le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 portant élection du Maire et des Adjointes,

Considérant l'absence de Monsieur Benoît DIGEON, Maire de Montargis du 04 au 14 avril 2024 inclus,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame Nelly DURY, 1^{ère} Adjointe, remplacera Monsieur le Maire dans la plénitude de ses fonctions du **04 au 14 avril 2024 inclus**.

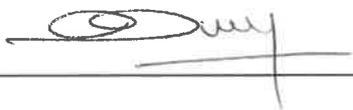
ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme Nelly DURY, 1^{ère} adjointe,
- M le Commissaire de Police de Montargis,
- Mme la Directrice Générale des Services de la ville

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution, ainsi qu'à Monsieur le Sous-Préfet de Montargis.

À Montargis, le 25 mars 2024

*Spécimen de signature
de Mme Nelly DURY*



Publié le :
Notifié le :
Certifié exécutoire le
Sous l'identification : 045-214502080-



Benoit DIGEON,
Maire de Montargis

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.
Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>